

Compte rendu Conseil municipal du 04 décembre 2020 de SAINT-GERVASY

Le Conseil municipal s'est réuni au Foyer H . GRAVIER, le 4 décembre à 20h 30 au Foyer socio-culturel.

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Bertrand CASTANER, Frédéric CILLER, Denise CLARION, Sébastien GIORDANO, Lucie GUILMIN, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Alain SOULIÉ, Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Martine PLOYÉ.

Membres absents : Félix FENELON, Mélissa HERNANDES, Téo MONNIGADON.

Ouverture de crédits par anticipation: le Conseil municipal, conformément à l'article 16-12-1 du CGCT modifié par la loi du 29 décembre 2012, autorise le Maire, jusqu'au vote du Budget 2021, et pour la section d'investissement, à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 123 219,97 €. Cette somme sera reprise dans le budget 2021.

Emprunt : Le conseil décide de réaliser la deuxième partie de l'emprunt prévu au Budget 2020 de la commune et d'accepter l'offre du Crédit Agricole pour un montant de 70 000 € remboursable en 15 années et au taux de 0,89%. Le remboursement se fera par échéances annuelles d'un montant de 4 967,01€.

Cantine scolaire : Le marché de confection de repas à la cantine de l'école arrivant à son terme en fin d'année scolaire, il convient de relancer une consultation pour choisir un prestataire. Le Conseil décide de rédiger un cahier des charges avec l'aide de Nîmes métropole, incluant notamment plus de repas bio et de produits locaux.

Frais de déplacement : Le Conseil municipal fixe pour ce qui relève de sa compétence, conformément aux dispositions réglementaires les encadrant, (décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001), les modalités et conditions de prise en charge des frais de déplacements temporaires des agents publics territoriaux titulaires, notamment lorsqu'ils effectuent un stage de formation professionnelle.

Hébergement d'urgence : La commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde en cas d'évènements climatiques ou accidentels. Celui-ci prévoit notamment des lieux d'hébergement. Considérant que le Foyer socio-culturel, qui est l'un de ces bâtiments « refuge » est en zone inondable, le Conseil décide qu'il sera remplacé, pour le risque inondation, par des locaux associatifs place de la victoire (ancien presbytère).

DM n°2 : Suite à des modifications d'imputations comptables, le conseil municipal approuve, par une décision unanime, la modification apportée au budget 2020,

consistant à augmenter le chapitre D 16 de 15 000 € et à diminuer d'autant le chapitre D 23 du budget principal de la commune.

Convention Territoriale Globale: La commune décide de se joindre au CCAS de MARGUERITTES et aux Communes de BEZOUCE, CABRIERES, LEDENON, POULX et SERNHAC dans le cadre d'une CTG. Il s'agit de réaliser un diagnostic partagé sur le territoire afin d'avoir ensemble une vision globale des besoins sociaux et envisager des actions et interventions plus efficaces et coordonnées en collaboration avec la CAF. Martine PLOYE Conseillère municipale déléguée, Présidente du CCAS est désignée pour représenter la commune de SAINT-GERVASY dans cette instance.